

FATHALLAH OUALALOU

*Ministre de l'Économie, des Finances, de la Privatisation
et du Tourisme*

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux d'être parmi vous à l'ouverture des Premières Assises Nationales du Crédit-bail. Je voudrais féliciter Monsieur le Président de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement qui a pris l'initiative, avec le bureau, d'organiser cette deuxième manifestation après celle consacrée au crédit à la consommation, l'année dernière, en mars 2001.

Je voudrais aussi remercier tous les intervenants et tous les participants à ces Assises, particulièrement nos frères maghrébins et aussi les personnalités européennes qui ont accepté de faire le déplacement pour faire part à leurs homologues marocains de leur expérience en matière de crédit-bail.

Comme vous le savez, ces Assises se tiennent à un moment où les Pouvoirs Publics s'apprêtent, en concertation avec les professions concernées, à introduire une nouvelle génération, si on peut dire, de réformes importantes visant à poursuivre la modernisation de notre système financier et à assurer sa conformité aux standards internationaux et surtout à asseoir des règles de gouvernance nécessairement transparentes.

Certes, le crédit-bail est une pratique relativement ancienne, notamment dans les pays développés. Comme vous le savez, ce mode de financement a connu dans ces pays, un essor important dès les années 60, suite au développement de la consommation, de l'industrie et notamment l'apparition de nouvelles technologies.

Dans nos pays, c'est-à-dire les pays en développement, tout le monde s'accorde sur l'importance du rôle du leasing dans le financement de l'investissement, essentiellement pour plusieurs raisons et un certain nombre de spécificités attachées à ce métier, à savoir :

- ∠ le financement de l'intégralité de l'investissement ;
- ∠ la rapidité et la souplesse de la procédure ;
- ∠ la déductibilité des redevances locatives en tant que charges au niveau des comptes de résultat ;
- ∠ et enfin, il s'agit d'un moyen de financement adapté aux innovations techniques et technologiques.

Toutes ces spécificités font du leasing une formule particulièrement adaptée au financement des petites et moyennes entreprises.

Permettez-moi aussi de rappeler que depuis son introduction au Maroc - c'était vers 1965- le leasing a connu un développement important qui montre l'intérêt grandissant des entreprises et des professionnels pour cet outil de financement. En effet, le crédit-bail qui occupe la deuxième place au niveau de l'activité des sociétés de financement, après le crédit à la consommation, avec une part de marché de près du tiers, a vu ses indicateurs progresser durant la période 2000-2001. Je vais vous donner quelques indicateurs.

- ∠ Premier indicateur, le total bilan des sociétés de financement qui opèrent dans ce secteur s'est élevé à 10,44 milliards de dirhams à fin 2001 contre 8,69 milliards de dirhams en 2000, enregistrant un taux de progression de 20,13%.

∠ Second indicateur, l'encours du crédit-bail a enregistré un taux d'accroissement de 13,12%, en passant de 8,38 milliards de dirhams en 2000 à 9,48 milliards de dirhams à fin 2001, réparti comme suit :

- 7,42 milliards de dirhams en crédit-bail mobilier et
- 2,05 milliards de dirhams en crédit-bail immobilier

∠ Enfin, troisième indicateur, les capitaux propres se sont renforcés de 5,6% en passant de 1 092 millions de dirhams en 2000 à 1 153 millions de dirhams en 2001.

Comme vous le savez, les Pouvoirs Publics ont pris plusieurs mesures notamment juridiques, mais aussi des dispositions fiscales adéquates pour accompagner et pour favoriser le développement du crédit-bail ainsi que sa professionnalisation.

Relevons, ensemble, l'importance des opportunités offertes pour le développement du crédit-bail, particulièrement l'impulsion qui sera donnée aux investisseurs, à la création de PME-PMI, suite notamment aux directives contenues dans la Lettre de Sa Majesté le Roi Mohammed VI du 9 janvier 2002 adressée au Premier Ministre relative, comme vous le savez, à la gestion déconcentrée de l'investissement.

Ceci étant, il importe d'attirer l'attention de la profession sur la nécessité de prendre en main un certain nombre de mesures pour répondre aux exigences de l'environnement. Il s'agit de deux mesures.

En premier lieu, la recherche de ressources de financement adéquates et l'amélioration des techniques de scoring pour assurer une meilleure gestion des risques. Dans cette optique, la recherche de partenaires étrangers disposant d'importantes capacités de financement, mais aussi et surtout de professionnalisme, ne peut être que bénéfique pour les sociétés marocaines de leasing

En second lieu, l'adoption d'une politique de rigueur dans la gestion des sociétés de crédit-bail, notamment par la diversification des produits offerts à la clientèle, ainsi que le développement du réseau afin d'assurer un service de proximité.

Je voudrais vous faire part aussi de la disposition des Autorités Monétaires à accompagner cette mutation du secteur en :

∠ restant à l'écoute des préoccupations des représentants de la profession

∠ et en veillant à la pérennité et à la solidité des sociétés de financement en tant qu'établissements de crédit-bail.

Avant de conclure, je voudrais me féliciter de l'esprit de concertation qui a toujours animé les relations de l'APSF avec les Autorités Monétaires, ce qui a permis une avancée qualitative de la mise à niveau des sociétés de financement, notamment en matière de conformité avec la réglementation prudentielle.

Je voudrais, enfin, souhaiter plein succès aux travaux des Premières Assises Nationales du Leasing et espérer que de telles manifestations puissent se renouveler au grand bénéfice du secteur et, bien sûr, de l'économie nationale d'une façon plus générale.

Je vous remercie.